

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 109  
de MM. Raphaël Casazza (PLR), David Aebischer (PLR),  
Martin Kuhn (PS), Claude Richard (PDC/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS)  
demandant d'étudier la possibilité d'introduire dans tous les sites scolaires des réfectoires  
de midi pour les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> Harmos**

En séance du 29 mai 2019, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 109 de MM. R. Casazza, D. Aebischer, M. Kuhn, C. Richard et M. Parpan lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire dans tous les sites scolaires des réfectoires de midi pour les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> Harmos

### Résumé du postulat

#### Introduction

L'organisation de la garde des enfants en âge de scolarité obligatoire pendant l'année scolaire est très souvent un parcours du combattant pour les familles dont les deux parents ont une activité professionnelle, même à temps partiel ou sont en formation.

La demande pour des places d'AES est encore supérieure à l'offre et la problématique est particulièrement aiguë pour les unités de midi. Le Service des écoles doit opérer des choix et il met (logiquement) la priorité sur les jeunes enfants des degrés inférieurs pour l'attribution des places à midi notamment.

Cela a pour conséquence que les enfants plus âgés (entre 10 et 12 ans) de l'école primaire (6H-7H-8H notamment) n'ont parfois ou souvent pas de place à midi. Cela reste problématique pour les parents dont les élèves sont encore dans un âge relativement jeune pour les laisser manger seuls lorsqu'ils n'ont pas trouvé de solution de garde.

Pour rappel, le but de la LStE de 2011 (Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour) est de: Art. 1 al. 1 LStE "...garantir l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle" (voir: [https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/835.1/versions/5678](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.1/versions/5678)). Or, ce but n'est pour le moment pas encore atteint en ville de Fribourg, surtout en ce qui concerne les unités de midi.

Les postulants sont au courant qu'un projet pilote est en cours de préparation pour l'introduction d'un réfectoire de midi destiné aux enfants plus âgés de l'école primaire (6H-7H-8H) dans un ou deux sites scolaires. Ce postulat vise d'une part à soutenir cette initiative bienvenue et à encourager le Conseil communal à une mise en œuvre rapide de ces réfectoires de midi pour tous les sites scolaires de la ville.

## Demande d'étude

Concrètement, afin de pallier le manque de places lors des unités de midi, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier:

- La mise en place de réfectoires de midi pour tous les sites scolaires de la ville d'ici la rentrée 2020-2021;
- Les réfectoires permettront en priorité aux enfants plus âgés (entre 10 et 12 ans) de l'école primaire (6H-7H-8H notamment) de réchauffer leurs repas précuisinés, pique-niquer ou de cuisiner des repas simples;
- Ces réfectoires se situeront de préférence dans l'école ou à proximité immédiate;
- Ces réfectoires seront surveillés pendant toute la durée de la pause de midi (p. ex. de 11h35 à 13h40). Une surveillance adéquate pourrait p.ex. se faire par un/e enseignant/e, un/e stagiaire, un/e étudiant/e HEP;
- Evaluer les coûts et bénéfices de cette mesure;
- Evaluer la mise en place d'une tarification appropriée (qui pourra s'inspirer de celle des AES);
- Les réfectoires ne sont ouverts que durant les jours d'école.

## **Réponse du Conseil communal**

### Prise de position sur l'introduction

En ce qui concerne l'évaluation quadriennale des besoins, celle de 2020 est en cours de finalisation. Les résultats seront publiés et communiqués en automne 2020 et permettront au Conseil communal de définir son plan d'action et de priorisation en matière d'accueil extrafamilial, notamment en matière de conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle. En effet, c'est en fonction de cette évaluation que les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire (LStE, art. 6, al. 3). Pour cette édition, le Service des écoles a également posé des questions sur les besoins d'accueil extrafamilial au sens large (soit crèche, accueil de jour, groupe de jeux, accueil extrascolaire ou cantine scolaire) ainsi que sur le besoin de socialisation.

### *Etat des lieux des accueils*

La Ville de Fribourg compte six accueils pour son offre d'accueil extrascolaire (AES), dont la fréquentation est variable.

Sur les 2'862 élèves que comptent les établissements primaires en septembre 2020, 27,2% fréquentent l'AES. Ils sont répartis selon les tableaux ci-dessous. On y retrouve le nombre d'élèves inscrits par degré Harnos et par accueil avec le pourcentage par rapport au nombre d'élèves des établissements scolaires (dernière colonne). Par exemple, 56,3% des élèves du Bourg fréquentent l'AES, contre 14,2% pour ceux du Schönberg. On remarque également que plus les élèves sont âgés, moins ils fréquentent l'AES. En effet, 36,6% des élèves de 1H fréquentent l'AES contre 11,2% des 8H.

	Bourg	Pérolles	Auge-Neuve	Schoenberg	Vignettaz	Jura	Total	% total
1H	17	19	20	21	33	31	141	36.6%
2H	18	16	16	28	30	36	144	38.9%
3H	12	15	20	18	25	33	123	31.8%
4H	13	8	12	16	27	21	97	28.4%
5H	5	14	17	15	24	24	99	29.2%
6H	16	5	8	15	14	16	74	21.4%
7H	10	6	9	10	15	11	61	18.2%
8H	7	4	8	3	11	7	40	11.2%
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>87</b>	<b>110</b>	<b>126</b>	<b>179</b>	<b>179</b>	<b>779</b>	<b>27.2%</b>
% total	56.3%	28.7%	48.0%	14.2%	26.8%	29.8%	27.2%	

Le tableau ci-après donne le détail des pourcentages d'élèves inscrits en AES par degré Harmos et par accueil.

%inscrits	Bourg	Pérolles	Auge-Neuveville	Schoenberg	Vignettaz	Jura
1H	81.0%	44.2%	74.1%	19.1%	30.3%	41.3%
2H	69.2%	36.4%	53.3%	23.0%	41.1%	48.0%
3H	60.0%	30.0%	69.0%	15.4%	30.9%	36.7%
4H	68.4%	22.9%	36.4%	15.0%	33.8%	30.9%
5H	50.0%	42.4%	60.7%	14.2%	28.6%	30.8%
6H	51.6%	15.6%	34.8%	13.4%	19.2%	21.3%
7H	40.0%	18.8%	39.1%	8.8%	18.8%	17.5%
8H	31.8%	11.8%	22.2%	2.9%	12.6%	9.2%

Alors que les élèves de l'accueil de Pérolles mangent leur repas de midi à la Mensa de Regina Mundi, tous les autres prenaient leur repas au sein de l'accueil. Depuis la rentrée 2019/2020, afin de faire face à l'augmentation des demandes en AES pour la période de midi, le Service des écoles a trouvé des solutions hors des murs des accueils. Dès lors, une partie des enfants de l'accueil du Jura mange à la Mensa de la DOSF et une partie de ceux du Bourg à la cité de St-Justin. A noter que les locaux de St-Justin sont loués depuis cette même période par la Ville pour les besoins de l'accueil du Bourg et pour les repas des élèves du CO de Jolimont, suivis d'une période d'étude. Par ailleurs, le nombre de places réservées pour l'accueil de Pérolles à la Mensa de Regina Mundi a augmenté, alors que le nombre de places à l'accueil est resté stable, la capacité maximale étant déjà atteinte. Cette mesure a pu être mise en place grâce à la possibilité pour certains élèves de rester dans les locaux de l'université, de pouvoir se brosser les dents et s'occuper par des jeux, des activités libres ou leurs devoirs jusqu'à la reprise de l'école.

Le tableau ci-après dresse l'inventaire des places journalières disponibles et autorisées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Accueil	Lieu de repas	Nb enfants max	Nb adultes min
Bourg	Accueil	37	4
	Réfectoire St-Justin	13	2
Pérolles	Accueil	36	4
	Mensa Regina Mundi	30	3
Auge-Neuveville	Accueil	58	6
Schoenberg	Accueil	95	10
Vignettaz	Accueil	75	8
	Salle polyvalente école	45	5
Jura	Accueil	70	7
	Mensa DOSF	40	4
<b>6</b>	<b>10</b>	<b>499</b>	<b>53</b>

### Prise de position sur la demande d'étude

S'il est en effet déjà possible pour les élèves de manger à la mensa de la DOSF, cette démarche est libre et non coordonnée par le Service des écoles. En revanche, l'espace libre pour le pique-nique ou les repas pré-cuisinés est réservé aux élèves de la DOSF. Le Service des écoles souhaite favoriser l'accès à la mensa et l'aménager par une caisse enregistreuse avec un mode de prépaiement des parents via la carte d'étudiant ou un badge. Un montant est soumis au budget 2021 pour cet achat. Cette façon de faire permettra aux parents de diriger leur enfant vers la mensa et ainsi ne pas octroyer un montant en cash pour un repas en ville. Cette expérience a montré une meilleure fréquentation et pourra être proposée également aux élèves des établissements primaires. Cette alternative n'étant pas une offre d'accueil extrascolaire soumise à la LStE et aux directives d'encadrements du SEJ, il en va de la responsabilité individuelle des parents. Toutefois, le Service des écoles pourra engager des étudiants pour une surveillance adéquate et le maintien de la discipline ou des règles de vie.

Selon les résultats de cette expérience, celle-ci pourra être mise en place dans d'autres accueils, mensa voire des restaurants, afin d'offrir la même possibilité aux élèves de la Ville de Fribourg. Le prix du repas en AES ou celui libre d'accès devrait être le même et avoisiner le montant de CHF 8.- qui est d'ailleurs celui appliqué pour une refacturation aux parents lors de repas pris lors d'activités scolaires.

### Perspective pour un concept d'alimentation dans les accueils

Le Conseil communal souhaite développer un concept d'alimentation au sein des accueils extrascolaires de la Ville de Fribourg dès la rentrée 2021/2022. Les objectifs sont de :

- répondre aux besoins des enfants et des parents
- centraliser et harmoniser les repas pour toute la ville
- développer une filière locale et responsable
- développer la communication autour du thème de l'alimentation

Un cahier des charges est en cours d'élaboration et doit être publié cet automne afin de trouver un fournisseur unique pour l'AES, la mensa de la DOSF et St-Justin. Avec un souhait de pouvoir s'approvisionner au maximum auprès des producteurs locaux avec des produits de saison, l'enjeu est de garantir un prix acceptable pour les parents et pour la commune.

Actuellement, les fournisseurs sont au nombre de quatre, dont deux pour l'accueil du Jura ou celui du Bourg, ce qui rend la communication hétérogène au sein du Service des écoles et avec les parents. Concernant l'accueil de Pérolles et les repas pris à Regina Mundi, il n'est en l'état pas possible de changer de fournisseur, une alternative devra être trouvée. Le but n'est pas d'être labélisé mais de tenir compte des recommandations des labels en matière de repas scolaires. Concernant les goûters, l'idée est que les accueils soient aussi conseillés par des professionnels dans leur confection. De plus, pour éviter le gaspillage alimentaire, il est prévu d'avoir un équipement pour régénérer les repas.

En ce qui concerne des espaces de pique-nique ou de régénération de plats personnels précuisinés, cette alternative n'est pas incluse dans la réflexion du Conseil communal. Ceci a d'ailleurs fait l'objet d'une question du Conseiller général Pierre-Alain Perritaz suite au constat que plusieurs élèves prennent le bus TPF pour aller se restaurer en ville dans des food-truck ou fast-foods ou mangent dans les transports publics. Dès lors, le Conseil communal soutient un meilleur accès à un repas sain dans l'AES ou dans une mensa avec des moyens de contrôle pour les parents et une surveillance.

Le postulat n° 109 est ainsi liquidé.